

Commission de suivi de site TRIMET / LANXESS

Commune de Saint-Jean-de-Maurienne

Compte rendu : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Interdépartementale des Deux Savoie 129, avenue de Genève - 74000 Annecy /430, rue belle-eau - ZI des Landiers Nord - 73000 Chambéry téléphone 04 50 08 09 00 / 04 79 62 69 70 télécopie 04 50 08 09 20 / 04 79 69 51 61

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> - <https://www.clicrhonealpes.com>

Compte rendu de la réunion de la CSS du 29 mars 2022

Lycée Paul Hérault

Liste des participants

Collège "administrations"

- M. Kevin POVEDA, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne
- Mme Isabelle CARBONNIER, unité interdépartementale des deux Savoie DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Jean-Philippe BOUTON, unité interdépartementale des deux Savoie DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Laurent RIEU, Chef de groupement Gestion des Risques, SDIS
- Capitaine Pierre-Jean Gaubert, chef du centre de secours de Saint-Jean-de-Maurienne, SDIS
- Mme Anne-Laure BORIE, service santé environnement, ARS

Collège "collectivités territoriales"

- M. Jean Michel AUGER, adjoint de la commune d'Épierre
- M. Philippe ROLLET, maire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne
- Mme Sophie VERNEY, conseillère départementale, Conseil Départemental de la Savoie
- M. Olivier THEVENET, conseiller départemental, Conseil Départemental de la Savoie

Collège "exploitants"

- M. Loïc MAENNER, directeur, TRIMET
- Mme Delphine ROYER, responsable environnement et énergie, TRIMET
- M. Laurent TAURINES, directeur, LANXESS
- M. Mathieu COUCHENET, responsable HSEQ, LANXESS

Collège "salariés"

- M. Benoit MIELLET, secrétaire CSSCT, LANXESS
- M. Freddy BOZON, président CSSCT, TRIMET

Collège "riverains"

- Mme Annie COLLOMBET, Co-Présidente de l'association "Vivre et Agir en Maurienne"
- M. Gérard SAVOYE, trésorier de l'association "Vivre et Agir en Maurienne"

Personnalité qualifiée :

- Mme Valérie FANICHER, directrice SFTRF réseau A43 Maurienne

Rédaction du compte rendu de la CSS :

- M. Ahmed GUEROUI, cabinet iddest

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture de la CSS

M. ROLLET, maire de Saint-Jean-de-Maurienne et président de la CSS, ouvre la séance, remercie pour leur présence l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 17 mars 2021
- Inspections des installations des deux établissements classés
- Présentation des bilans annuels de TRIMET et LANXESS
- Questions diverses

M. POVEDA rappelle que les CSS sont un moment d'échanges important autour des entreprises SEVESO, acteurs industriels capitaux pour la vue de la vallée. Les services de l'Etat, en particulier la DREAL, sont extrêmement vigilants à la bonne qualité des échanges, dans un climat apaisé. Elle assure notamment son rôle de police en matière d'environnement industriel, avec une présence accrue sur le terrain suite aux récentes demandes du législateur.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la CSS du 17 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Inspections et actions des installations classées

L'ensemble des présentations figure en pièce jointe au présent compte rendu.

Inspections sur le site TRIMET

Mme CARBONNIER présente (voir en pièce jointe) :

- les cinq inspections réalisées en 2021 ;
- ainsi que la demande d'autorisation environnementale déposé par l'exploitant dont l'instruction s'est achevée en décembre 2021 (voir ci-dessous).

M. SAVOYE souhaite connaître les valeurs de particules fines et les seuils qui ont été mesurés durant l'épisode de pollution lié au sable du Sahara.

Mme CARBONNIER informe qu'un arrêté préfectoral du 19 juin 2019 précise les valeurs de pollution pour les niveaux d'alerte 1 et 2 (concentrations et durées).

M. POVEDA indique que les stations ATMO situées dans la région ont en charge la mesure des niveaux de pollution et peuvent ainsi prévenir l'échelon préfectoral en cas de risque de dépassement des seuils réglementaires.

Mme CARBONNIER présente l'incident du 4 juin 2021 (coloration blanche des effluents liquides dans l'Arc). Cette pollution des eaux a été causée par un déversement accidentel d'huiles usagées dans le réseau d'eau de refroidissement vers le milieu naturel. En lien avec la police de l'eau et TRIMET, l'inspection a constaté que les concentrations en polluants mesurées dans les rejets sont restées inférieures aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral.

Demande d'autorisation environnementale de TRIMET

TRIMET souhaite accroître les productions :

- d'aluminium liquide de 150 kt/an à 160 kt/an ;
- de produits finis de 160 kt/an à 172 kt/an ;
- d'anodes cuites de 280 t/j à 300 t/j.

TRIMET a indiqué que les risques accidentels associés à ces augmentations ne seraient pas modifiés.

Mme COLLOMBET fait remarquer que cette extension va provoquer des rejets plus importants et que, dans le cas du fluor, on va passer à terme de 80 tonnes de rejets à 100 tonnes/an.

M. MAENNER répond que l'objectif de 160 kt/an de production d'aluminium liquide sera atteint dans plusieurs années. L'exploitant prévoit une augmentation du flux annuel de 6 tonnes de fluor dans l'air à terme. L'émission spécifique (0,6 kg/tonne) est inchangée et correspond aux meilleures techniques disponibles (MTD) au niveau européen.

Mme COLLOMBET est étonnée de voir que les mesures indiquent qu'il n'y a pas d'effet sur les végétaux alors que les agriculteurs des environs sont indemnisés. Des calculs ont-ils été faits pour une personne qui ne consommerait que les légumes de son jardin ?

Mme ROYER précise que ce calcul d'autoconsommation (une personne qui consomme 100 % de ses légumes toute l'année) est prévu dans le cadre des études en cours.

M. POVEDA souhaite connaître le périmètre retenu.

Mme CARBONNIER indique que le plan de surveillance amélioré a vocation à rechercher aussi des personnes qui auraient émis des avis pendant l'enquête publique pour analyser, en concertation, ce point (l'auto consommation).

Mme COLLOMBET indique que des maraîchers souhaitent qu'on vienne analyser des légumes chez eux, mais personne n'a pris en compte leur souhait.

M. MAENNER est favorable à mener une action d'information, en coordination avec la chambre d'agriculture, en direction des agriculteurs pour leur apporter toutes les précisions nécessaires.

Mme CARBONNIER termine en présentant le contenu de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2021 qui autorise l'extension de production.

* *
*

Inspections sur le site LANXESS (voir document joint)

M. BOUTON présente les inspections sur le site LANXESS.

La première, le 19 janvier 2021, a été déclenchée par le constat des laboratoires de la DREAL d'une concentration anormale de phosphate dans l'Arc au niveau d'Argentine. L'inspection a montré que les rejets de LANXESS dans l'Arc sont réguliers et continus et ne correspondent pas a priori au profil de cette "bouffée" qui résulterait vraisemblablement d'un rejet unique.

Il a aussi été demandé à l'entreprise de mettre en place une gestion informatisée des mesures de maîtrise du risque (MMR). Cette modernisation a depuis été réalisée.

Une inspection a été réalisée le 9 juin 2021 suite à un départ de feu. Du phosphore a été piégé entre deux vannes fermées, un joint a lâché et un rejet de phosphore et de gaz a eu lieu. La DREAL a demandé à l'exploitant d'identifier tous les tronçons qui pourraient générer ce type d'incidents et de prendre diverses mesures pour améliorer la sécurité.

L'inspection du 18 septembre 2021 chez CN-Air entre dans le cadre des inspections dites « Post-Lubrizol » voulues par le ministère en charge de l'environnement. Elles visent à déterminer si des effets dominos potentiels existent en raison de la présence de sociétés tierces dans les périmètres rapprochés des sites SEVESO. L'inspection a conclu à la nécessité d'intégrer le potentiel de dangers représenté par la canalisation dans l'étude de dangers prévues par LANXESS à l'automne 2022.

1. Présentation de TRIMET (voir document joint)

Contexte industriel (diapos 3 à 5)

M. MAENNER présente le contexte industriel, la production de 145 000 tonnes et le programme d'investissement de 15 millions d'euros effectué en 2021. La gestion de la crise sanitaire a été complexe, mais s'est bien passée. Il n'y a eu aucun cas grave parmi les salariés.

Gestion des risques industriels (diapos 8 à 10)

Mme ROYER présente ensuite le volet gestion des risques industriels. Il repose sur un système informatisé de déclarations des événements accessible à l'ensemble du personnel. En 2021, plus de 2700 remontées d'informations ont eu lieu et ont conduit l'entreprise à mener différentes actions correctives. Plus de 10000 heures de formation à la sécurité ont été suivies par les salariés au cours de l'année. Fin 2021, le 1er rapport développement durable basé sur la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) a été publié.

En termes de situations d'urgence, aucun POI (plan d'opérations internes) n'a été ouvert.

Dans le cadre du dossier d'autorisation, un gros travail de mise à jour des mesures de maîtrise des risques (MMR) a été réalisé, en lien avec la mise à jour de l'étude de danger.

Bilan environnemental (diapos 13 à 19)

Le bilan environnemental repose en grande partie sur le traçage du fluor. Le flux annuel de rejet de fluor est constant depuis 2016.

Mme COLLOMBET fait remarquer qu'en dépit de tous les investissements réalisés, il n'y a pas de réel progrès en matière de diminution du taux de fluor par tonne.

M. MAENNER lui répond que la production a augmenté de 5 000 tonnes entre 2016 et 2021 et que les rejets sont 10 % inférieurs aux meilleures valeurs de références européennes.

M. BOUTON ajoute qu'un autre facteur entre en jeu dans le domaine des meilleures technologies disponibles. Il est relativement facile (et relativement peu coûteux) de réduire les 80 premiers % des émissions. C'est beaucoup plus compliqué pour les 20 % restants : les investissements sont plus importants et produisent de moins en moins de résultats. L'enjeu est de maintenir un taux de rejet le plus bas possible tout en augmentant la production.

Mme COLLOMBET constate que l'usine n'arrive qu'à maintenir les capacités de captation et de performances de 2016-2017.

M. MAENNER informe qu'ils n'ont plus de place pour installer des filtres supplémentaires en dépit de nombreuses études faites par des fabricants. C'est pourquoi ils investissent sur des systèmes de refroidissement des gaz.

Mme ROYER indique que six tournées agricoles, menées par un expert autonome ont eu lieu de Pontamafrey jusqu'à Saint-Julien-Mont-Denis. Les observations confirment la baisse générale des traces fluorées sur les communes suivies.

M. BOUTON demande s'il s'agit d'observations visuelles et dans ce cas l'expert est-il capable de discerner à l'œil nu les traces de fluor.

Mme ROYER précise qu'ils travaillent depuis 4 ans avec cet expert et qu'il a suivi plusieurs formations qualifiantes. Sa parole est reconnue par le Syndicat intercommunal de défense contre les émanations industrielles.

M. ROLLET aimerait savoir si dans le cadre du chantier Lyon-Turin et de la future ligne, les changements topographiques induits ne vont-ils pas changer la dispersion des gaz. Une étude permettrait de savoir s'il faut revoir les dispositifs de surveillance.

Mme ROYER lui répond qu'ils n'ont pas encore étudié l'impact du chantier et de la voie finale. Au regard des exigences du nouvel arrêté préfectoral, ils pourront étudier les impacts éventuels au cours des prochaines années.

Elle poursuit sur le partenariat mené avec l'ONF pour réaliser le suivi du fluor dans les rameaux d'épicéa.

Mme COLLOMBET fait remarquer qu'il y a une augmentation de la concentration de fluor. Ce constat n'est pas cohérent avec l'étude sur les végétaux qui n'indiquait pas de hausse.

Mme ROYER explique que contrairement aux arbres fruitiers ou à la vigne, les rameaux accumulent le fluor année après année.

Mme VERNEY s'étonne que le suivi porte sur les épicéas alors que les mélèzes sont souvent plus impactés par le fluor.

M. BOUTON précise que les mélèzes perdent leurs aiguilles et qu'il n'est peut-être pas possible de voir l'accumulation du fluor au cours du temps.

M. MAENNER répond qu'ils vont interroger leur expert sur cette question.

Dossier d'autorisation environnementale (diapo 21)

L'Instruction du dossier a eu lieu sur l'ensemble de l'année 2021, en lien étroit avec la DREAL.

2. Présentation de LANXESS (voir document joint)

Présentation, fonctionnement et classement de l'usine (diapos 4 à 10).

M. TAURINES présente le groupe LANXESS, l'historique du site d'Épierre et son organisation. Suite aux remarques de la DREAL, un technicien « instrumentation » a été recruté. Il est chargé du suivi informatique des mesures de maîtrise des risques (MMR).

Dans le cadre du fonctionnement et du classement de l'usine, M. TAURINES indique que l'exploitant a conduit une vingtaine d'études de sécurité qui vont leur permettre de mettre à jour l'étude de danger à l'automne 2022. Le risque principal est la perte de confinement avec émission de gaz toxique (P2O5).

Bilan des émissions dans l'air (diapos 12 à 15)

M. COUCHENET précise les deux types de rejets émis :

- Les rejets de la nouvelle chaudière (2018) avec un contrôle annuel du rejet en NOx (Aucune non-conformité en 2021).
- Les rejets atmosphériques de P2O5 dans les fumées des 3 installations. Les prélèvements et analyses sont inférieurs aux valeurs limites en concentration de rejet autorisé (5 mg/Nm3).

Mme COLLOMBET s'interroge sur la valeur de 4.91 mg/Nm3, qui a été mesurée en 2021.

M. COUCHENET indique, qu'à cette période, les trois installations tournaient à plein régime et les filtres, installés en 2006, étaient à leur maximum de capacité.

Cinq Jauges d'Owen, placées à proximité du site, analysent la concentration annuelle en phosphore des eaux de pluie. Entre 2006 et 2021, une réduction importante des émissions a été constatée.

M. BOUTON tient à souligner que l'usine rejetait un flux important de fumées acides jusqu'en 2003. Les investissements réalisés ont permis de diminuer de manière importante les rejets atmosphériques.

Bilan des rejets aqueux (diapos 17 à 18)

M. COUCHENET informe que, suite à la demande de la DREAL concernant les concentrations anormales en phosphate mesurées dans l'Arc à Argentine fin 2020, l'exploitant a transmis l'ensemble des données relatives à l'autosurveillance de ses rejets aqueux. Si les valeurs mesurées dans l'Arc, en aval du site, sont supérieures aux valeurs mesurées en amont, elles n'expliquent pas les anomalies relevées à Argentine. L'inspection des installations classées en en outre diligenté un contrôle inopiné des rejets en juin 2021 qui n'ont pas mis en, évidence de non-conformité réglementaire.

Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) (diapos 20 à 26)

M. COUCHENET fait état :

- du renforcement de la vidéosurveillance et de l'éclairage suite à une tentative d'intrusion en 2021 ;
- de l'installation d'un filtre en sortie de station de traitement des effluents liquides, suite à une non-conformité relevée sur les MES ;
- d'un déficit au niveau des formations obligatoires en sécurité en raison de la crise COVID ;
- de la réalisation de l'analyse de risque de l'ensemble du site en vue de l'étude de dangers de l'automne 2022 ;
- de l'exercice POI (départ de feu au local déchets le 3 mars 2022), avec une bonne réactivité du personnel ; mais une amélioration nécessaire de la gestion des absences de badges.

Incident du 3 juin 2021 (diapos 28 à 31)

M. COUCHENET revient sur l'incident qui a vu une auto-inflammation d'une fuite de phosphore sur le manifold ligne 1 avec un dégagement de fumées de P2O5. Ces fumées ont été visibles en haut du bâtiment commun L1 et L2 pendant 6 minutes. La modélisation a confirmé la faible opacité du nuage avec une absence de risque pour la population. Un plan d'actions détaillé, en lien avec la DREAL, a été conduit pour que ce type d'incident ne se reproduise pas.

Mme COLLOMBET demande si le tronçon fautif n'est jamais utilisé ou s'il n'était pas utilisé ce jour-là.

M. COUCHENET l'informe que cette installation, non utilisée, a été démantelée.

Le SDIS souhaite savoir à quels seuils LANXESS déclenche son POI (Plan d'Opération Interne).

M. COUCHENET répond qu'il est déclenché à partir du moment où il faut plus qu'un RIA (Robinet Incendie Armé) utilisé pendant quelques minutes.

1. Protection civile : approbation des PPI

M. BOUTON excuse l'absence de la protection civile et rapporte que l'ensemble des PPI de Savoie ont été approuvés.

2. Questions diverses

M. ROLLET alerte sur le contexte d'accroissement général des cyberattaques et aimerait connaître les dispositions prises par les deux entreprises sur ce risque majeur pour la sécurité. Il demande si ce sujet est une priorité, en particulier dans le domaine de la formation des salariés aux "bons gestes" vis-à-vis du phishing (technique frauduleuse pour inciter à communiquer des données personnelles ou professionnelles).

M. BOUTON informe que la gendarmerie a réalisé une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des sites Seveso de Savoie sur le risque informatique.

M. MAENNER fait état :

- d'investissements réguliers sur la cybersécurité pour s'adapter à la menace (200 000€ en 2022) ;
- et de campagnes de sensibilisation auprès du personnel, interdisant notamment toute connexion extérieure.

M. TAURINES précise que LANXESS fait partie d'un groupe international avec un service cybersécurité aguerri. De plus, le système de contrôle des équipements n'est pas connecté aux réseaux extérieurs et aucun portail n'existe pour les entreprises extérieures.

M. SAVOYE regrette l'absence d'étude intégrant l'impact de l'ensemble des rejets émis par les industriels.

M. BOUTON signale que les stations de surveillance de pollution de l'air installées dans toute la Savoie (et toute la France) comptabilisent l'ensemble des points de rejet (pollutions émises par la route, les industries, l'agriculture...). Ces données publiques (site d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) permettent cette intégration. En Maurienne (outre les épisodes de sables provenant du Sahara), il n'y a pas eu d'alerte concernant la pollution atmosphérique.

Mme COLLOMBET fait remarquer que la situation géographique de la station de Saint-Jean-de-Maurienne ne reflète pas la pollution que l'association a relevée à différents endroits de la vallée.

M. BOUTON lui répond que c'est ATMO Auvergne-Rhône-Alpes qui décide de la localisation des capteurs. Il leur posera la question pour savoir quels éléments les ont conduits à installer cette station à cet endroit précis.

8. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, M. le sous-préfet clôt la CSS et remercie l'ensemble des intervenants.

PJ

présentation